



## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement « **RÈGLEMENT NUMÉRO 444-2018 RÉGISSANT L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU SOUS JURIDICTION DE LA MRC DE JOLIETTE** » a été adopté le 10 juillet 2018.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 12<sup>e</sup> jour de juillet deux mille dix-huit.**

Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC DE JOLIETTE, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 12 juillet 2018 entre 8h30 et 16h30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 juillet 2018.

Signature